

Postulat Alice Glauser et consorts concernant l'EPO-Croisée — Etablissements Portes Ouvertes, ou est-il plus facile d'en sortir que d'y rentrer ?

Texte déposé

Une évasion, une de plus ! — elles se suivent à bonne cadence, à la prison de la Croisée. Le groupe UDC, à la lecture des communiqués de presse commentant cette nouvelle affaire, ne peut se satisfaire de ces explications et attend de ces établissements une sécurité fiable à 100% pour la bonne marche du système pénal de notre canton, pour la sécurité de notre population et sa confiance en nos autorités. Lorsque des ennuis techniques ou de personnel sont décelés, il est impératif que des corrections ou des sanctions soient prises immédiatement.

A la suite de cette dernière évasion, le groupe UC demande au Conseil d'Etat :

1. Qu'il présente rapidement au Grand Conseil l'expertise promise dans son communiqué du 22 octobre. Qu'il produise un rapport sur cette évasion, ses conséquences et les solutions fiables et crédibles à mettre en œuvre pour que les erreurs commises ne se reproduisent plus.
2. Qu'il fasse un rapport sur le niveau de sécurité des bâtiments et des systèmes de sécurité. A-t-on choisi de construire la Croisée à bas prix ?
3. Qu'il fasse un rapport sur les agents de sécurité, leur formation, leurs actions et le suivi de celles-ci.
4. S'il existe un document stratégique de sécurité ou de haute sécurité, soit au niveau cantonal, soit au niveau du Concordat romand, comment est-il diffusé auprès des agents, interprété et finalement exécuté ?

Je demande, avec mes collègues, que ce postulat soit renvoyé directement à une commission.

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour les rapports demandés.

Demande le renvoi en commission, avec au moins 20 signatures.

Champvent, le 6 novembre 2012

*(Signé) Alice Glauser
et 24 cosignataires*

Développement en plénum

Mme Alice Glauser : — Il est vrai que ce titre est polémique, mais il concerne des évasions qui ont suscité la controverse et qui ont été spectaculaires, avec des conférences de presse, un renvoi et, la semaine dernière encore, une démission avec effet immédiat. Que se passe-t-il dans le milieu carcéral des EPO-La Croisée ? Comment les évasions de cet été, puis de cet automne ont-elles été appréhendées et réglées ? Les bâtiments sont-ils assez sécurisés ? Qu'en est-il de l'organisation hiérarchique et jusqu'où la population et les politiques peuvent-ils lui faire confiance ?

Une expertise de la sécurité interne et externe et des audits sont annoncés — c'est bien et c'est nécessaire. Le groupe UDC attend toutes ces mesures sous forme d'un rapport détaillé concernant les évasions en question, les bâtiments et leur niveau de sécurité ; un rapport concernant aussi les agents de sécurité, qui accomplissent un très gros travail, ce dont nous leur sommes reconnaissants.

Mais nous désirons savoir comment ils sont dirigés. Existe-t-il un document stratégique de sécurité ou de haute sécurité selon les établissements, les détenus et les peines qu'ils purgent ? Comment ce document est-il diffusé par les autorités carcérales, interprété et finalement exécuté par les agents ? Le

groupe UDC est satisfait que les choses bougent et attend ces rapports dans un délai le plus bref possible.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.